RÈGLEMENT OFFICIEL — GRAVEL06 2027

LA BAROUDEUSE ORGANISATION

GRAVEL06
PEILLE

16 au 18 avril 2027 · Peille, Alpes-Maritimes

La Baroudeuse Organisation | version 1.00 du 10 novembre 2026

DOCUMENT PROVISOIRE — Parcours, distances, dénivelés, horaires et modalités susceptibles d'évoluer jusqu'à l'événement, notamment en raison des conditions météorologiques et des contraintes de montagne.

Article 1 — Présentation de GRAVEL06

GRAVEL06 est un événement de cyclisme gravel et de bikepacking organisé par La Baroudeuse Organisation au départ de Peille, dans les Alpes-Maritimes. Les itinéraires empruntent routes ouvertes à la circulation, pistes et chemins de montagne.

La manifestation est non compétitive : aucun chronométrage officiel ni classement. Chaque participant évolue à son rythme, dans le respect du Code de la route, de l'environnement et des autres usagers.

Article 2 — Dates et distances

L'événement est programmé du vendredi 16 au dimanche 18 avril 2027. L'accueil des participants du 450 km pourra se poursuivre après le week-end.

Six parcours prévisionnels : 55, 90, 120, 160, 205 et 450 km. Distances et dénivelés sont indicatifs et peuvent évoluer. Les fichiers GPX définitifs seront communiqués avant le départ.

Article 3 — Programme provisoire

Vendredi 16 avril — accueil et contrôles :

Horaire	Programme
14h00–19h00	Accueil et retrait des dossards
14h00–18h30	Contrôle obligatoire vélos et matériel du 450 km ; remise et test des balises
18h30	Briefing spécifique du 450 km
19h00	Fermeture de l'accueil

Samedi 17 avril — départs :

Horaire	Programme
05h30	Accueil du 450 km
06h00	Départ 450 km
06h30	Accueil des autres distances
07h00	Départ 205 km
07h30	Départ 160 km
08h00	Départ 120 km
08h30	Départ 90 km
09h00	Départ 55 km
12h00–21h00	Accueil progressif des arrivées

Dimanche 18 avril — arrivées :

Horaire	Programme
08h00–18h00	Accueil des longues distances
10h00–16h00	Espace convivialité et accompagnants
18h00	Fermeture prévisionnelle du village public

Du lundi 19 au mercredi 21 avril : accueil réduit et suivi du 450 km selon le délai maximal retenu. Tous les horaires sont provisoires et susceptibles de modification.

Article 4 — Âge minimum et mineurs

L'âge minimum est fixé à 18 ans sur toutes les distances. Une dérogation exceptionnelle peut être étudiée sur demande écrite des parents ou représentants légaux, accompagnée d'une autorisation parentale signée.

L'accord n'est pas automatique : l'organisation peut exiger un accompagnement adulte et refuser la demande selon l'âge, l'expérience, le parcours et les obligations réglementaires et assurantielles.

Article 5 — Aptitude et autonomie

Chaque participant doit posséder la préparation physique, l'expérience et la maîtrise technique adaptées à la distance choisie. Il doit pouvoir gérer navigation, alimentation, hydratation, conditions météo et incidents mécaniques courants.

Article 6 — Aptitude médicale et justificatifs de participation

Dans une démarche de prévention et de sécurité, La Baroudeuse Organisation impose à chaque participant de GRAVEL06 la présentation d'un justificatif médical ou sportif, bien que l'événement soit une manifestation cycliste non compétitive, sans chronométrage ni classement.

Pour valider son inscription et être autorisé à prendre le départ, chaque participant devra fournir l'un des documents suivants :

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme, datant de moins d'un an à la date de l'événement, établi et signé par un médecin.
- Le certificat médical sur le modèle officiel de La Baroudeuse Organisation, dûment complété, daté et signé par un médecin, datant de moins d'un an à la date de l'événement.
- Une licence sportive en cours de validité pour l'année 2027 (FFC, FFTRI, FSGT, UFOLEP, FFVélo ou fédération étrangère équivalente), permettant la pratique du cyclisme.

La licence sportive est acceptée comme justificatif dans le cadre des conditions de participation fixées par l'organisation. Elle ne constitue pas nécessairement la preuve d'un examen médical récent.

Le Pass Prévention Santé (PPS), destiné aux manifestations relevant de l'athlétisme, n'est pas exigé pour GRAVEL06.

Les justificatifs devront être transmis selon les modalités et délais indiqués sur la plateforme d'inscription. Tout participant ne présentant pas de justificatif conforme pourra se voir refuser le départ.

Compte tenu des caractéristiques des parcours, de leur difficulté et de l'environnement montagneux, chaque participant est invité à évaluer sérieusement sa condition physique et à consulter un professionnel de santé en cas de doute sur son aptitude à l'effort.

La présentation d'un justificatif ne dispense pas le participant de sa responsabilité de prendre le départ dans un état de santé compatible avec les exigences du parcours choisi.

Article 7 — Navigation

Les itinéraires ne sont pas balisés de manière continue. Un GPS permettant de suivre un fichier GPX est obligatoire. Le participant doit télécharger et vérifier la dernière version officielle de la trace avant son départ.

Article 8 — Matériel obligatoire

Les équipements suivants sont obligatoires sur toutes les distances :

- Casque de cyclisme homologué, porté et attaché ; gilet réfléchissant ou équipement haute visibilité ; sifflet.
- Lampe avant blanche fixée au vélo ; lampe frontale sur le casque ; lampe arrière rouge fixée au vélo, toutes fonctionnelles.
- GPS de navigation ; téléphone mobile chargé ; batterie externe de capacité minimale 10 000 mAh et câbles adaptés.
- Couverture de survie ; bande compressive adaptée à une hémorragie externe ; antiseptique.
- Veste imperméable de colonne d'eau annoncée d'au moins 10 000 mm ; vêtements chauds adaptés à la météo et à l'altitude.
- Capacité de transport d'eau d'au moins 1,5 litre ; nourriture adaptée au parcours.
- Kit complet de réparation des crevaisons et de gonflage ; multitool ; nécessaire de réparation mécanique de première nécessité compatible avec le vélo.

Des contrôles pourront être réalisés. Un départ peut être refusé si le matériel est absent ou défectueux. La liste pourra être complétée ou adaptée pour des raisons de sécurité, avec information des participants.

Article 9 — Ravitaillements

Répartition prévisionnelle :

Distance	Nombre de ravitaillements
55 / 90 / 120 km	1
160 / 205 km	2
450 km	Aucun : autonomie totale

Emplacements, horaires et contenu pourront évoluer. Chaque participant conserve une autonomie suffisante. Aucun repas chaud à l'arrivée n'est inclus.

Article 10 — Dispositions propres au 450 km

Le 450 km se déroule en autonomie totale, sans ravitaillement ni assistance itinérante garantis. Contrôle obligatoire du vélo et du matériel le vendredi 16 avril.

Une balise GPS individuelle sera remise pour le suivi de progression. Elle doit rester en fonctionnement et être restituée selon les consignes. Les éventuelles cautions et conditions en cas de perte seront précisées avant l'inscription définitive.

La balise ne garantit ni une transmission continue ni une intervention immédiate des secours.

Article 11 — Durées indicatives et délais

Les fourchettes ci-dessous servent à planifier l'événement. Elles ne constituent pas des temps chronométrés ni des délais officiels définitifs :

Distance	Durée indicative
55 km	3 à 6 h
90 km	5 à 9 h
120 km	7 à 12 h
160 km	10 à 17 h
205 km	13 à 24 h
450 km	40 à 90 h

Les délais maximums, fermetures de ravitaillements et éventuelles barrières horaires seront communiqués avant l'événement et pourront être ajustés pour des raisons de sécurité.

Article 12 — Sécurité et secours

Un dispositif de sécurité adapté est prévu sur le site de l'événement. Aucune présence permanente de secouristes ou d'assistance mécanique n'est garantie sur tous les itinéraires.

En cas d'urgence, appeler le 112 et transmettre sa localisation. Un contact organisation sera communiqué. Chaque participant doit signaler son abandon et porter assistance à une personne en danger dans la limite de ses capacités.

Article 13 — Code de la route

Les routes restent ouvertes à la circulation sauf disposition annoncée. Respect impératif du Code de la route, de la signalisation, des priorités et des autres usagers. GRAVEL06 ne confère aucune priorité de passage. Les comportements dangereux peuvent entraîner une exclusion.

Article 14 — Environnement

Respect de la faune, de la flore, des propriétés, des riverains et des autres usagers. Interdiction de jeter des déchets, de dégrader les chemins, de quitter les itinéraires autorisés ou de pénétrer dans des zones interdites.

Article 15 — Abandon

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation. Le retour du participant et de son vélo relève en principe de ses propres moyens, sauf secours d'urgence. Pour le 450 km, la balise doit être restituée.

Article 16 — Annulation personnelle et assurance Meetch

Les inscriptions sont personnelles et fermes. En cas d'empêchement personnel, aucun remboursement ni report automatique n'est proposé par l'organisation, sous réserve des droits prévus par la loi.

Une assurance annulation facultative Meetch est proposée à la souscription lors de l'inscription. L'indemnisation éventuelle dépend exclusivement des motifs, conditions, exclusions et justificatifs du contrat souscrit ; elle ne couvre pas automatiquement toute situation. Les demandes sont instruites selon les modalités de Meetch. Conditions générales ici

Article 17 — Modification, report ou annulation de l'événement

L'événement traverse des secteurs montagneux exposés aux fortes pluies, neige, gel, orages, éboulements, glissements de terrain, fermetures de routes et pistes, restrictions environnementales ou décisions administratives.

Pour des motifs justifiés de sécurité ou d'organisation, les parcours, distances, dénivelés, horaires, ravitaillements et lieux d'accueil peuvent être modifiés jusqu'au jour du départ, y compris quelques heures auparavant. L'organisation peut neutraliser, interrompre, reporter ou annuler tout ou partie de l'événement lorsque les circonstances l'exigent.

Les participants seront informés dans les meilleurs délais. En cas de report ou d'annulation par l'organisateur, les droits et modalités applicables sont ceux prévus par les conditions contractuelles et la loi ; l'assurance annulation personnelle Meetch n'est pas une garantie automatique contre l'annulation de l'événement.

Article 18 — Assurance et responsabilité

L'organisation souscrit les garanties nécessaires conformément à la réglementation. Chaque participant est invité à vérifier sa couverture individuelle pour la pratique du cyclisme en montagne, les accidents corporels et les éventuels frais de recherche ou rapatriement. La reconnaissance des risques ne vaut pas renonciation aux droits légaux.

Article 19 — Droit à l'image et données personnelles

Les informations relatives aux photographies, vidéos et traitements de données seront fournies à l'inscription. Pour le 450 km, les données de localisation pourront être traitées dans le cadre du suivi GPS selon une information dédiée. Les droits des participants seront respectés conformément à la réglementation applicable.

Article 20 — Tarifs et périodes d'inscription

Les tarifs évoluent selon la date de validation de l'inscription et la distance choisie. Le tarif de lancement est maintenu jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

Distance	Jusqu'au 31/12	Janvier +10 %	Février +20 %	Mars +30 %	Avril +40 %
55 km	39,00 €	42,90 €	46,80 €	50,70 €	54,60 €
90 km	49,00 €	53,90 €	58,80 €	63,70 €	68,60 €
120 km	59,00 €	64,90 €	70,80 €	76,70 €	82,60 €
160 km	75,00 €	82,50 €	90,00 €	97,50 €	105,00 €
205 km	89,00 €	97,90 €	106,80 €	115,70 €	124,60 €
450 km	169,00 €	185,90 €	202,80 €	219,70 €	236,60 €

Périodes tarifaires : jusqu'au 31 décembre 2026 : tarif de lancement ; du 1er au 31 janvier 2027 : +10 % ; du 1er au 28 février : +20 % ; du 1er au 31 mars : +30 % ; du 1er avril jusqu'à la clôture des inscriptions : +40 %.

Article 21 — Évolution du règlement

Le règlement peut être complété ou modifié jusqu'au jour de l'événement pour tenir compte de l'état des parcours, de la météo, des décisions administratives et des exigences de sécurité. Chaque version sera datée et publiée ; les changements substantiels seront signalés dans les meilleurs délais, dans le respect des droits des participants.

L'inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation du règlement et le respect des consignes de sécurité régulièrement communiquées.

GRAVEL06 2027 — ENTRE MÉDITERRANÉE ET MERCANTOUR
La Baroudeuse Organisation · www.labaroudeuse.fr

LA BAROUDEUSE

ORGANISATION

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION

Modèle commun aux manifestations sportives de La Baroudeuse Organisation

Je soussigné(e), Docteur :

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Et n'avoir constaté, à la date de l'examen, aucune contre-indication apparente à la pratique des disciplines cochées ci-dessous, y compris dans le cadre d'efforts d'endurance ou d'ultra-endurance, selon les caractéristiques de l'événement concerné :

- ☐ Cyclisme sur route
- ☐ Gravel et VTT
- ☐ Course à pied, trail et ultra-trail
- ☐ Natation en eau libre
- ☐ Triathlon (natation, cyclisme et course à pied)

Les manifestations peuvent comprendre de longues distances, des dénivelés importants, une pratique nocturne et des passages en environnement montagneux. Le médecin apprécie les disciplines à certifier au regard de l'examen réalisé.

Manifestations concernées, selon les disciplines cochées : GRAVEL06, MercantourMan XTREM Triathlon, Baroudeuse Unpaved, TransAlpes, Monaco Gravel Race, Via del Sale Gravel Race 550 et autres manifestations de La Baroudeuse Organisation.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : Le :

Signature et cachet du médecin :